



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 207-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.308

Déposée le : 15.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Sutter (Langnau i.E., UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pas de centralisation excessive des cours pour la formation professionnelle

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que la partie scolaire de la formation professionnelle (écoles professionnelles) ne soit pas trop centralisée. Les cours de l'école professionnelle doivent notamment être donnés dans l'arrondissement administratif où se déroule la formation professionnelle, du moment qu'au moins deux classes complètes peuvent être formées et qu'une infrastructure existe déjà.

Développement :

Avec le projet de Direction « Ecoles professionnelles 2020 », le Conseil-exécutif veut réorganiser la partie scolaire de la formation professionnelle dans le canton de Berne. Beaucoup d'aspects du projet méritent d'être soutenus, en particulier les adaptations en lien avec des modifications parfois importantes des fondements de la formation professionnelle. La motion conteste par contre la centralisation excessive des écoles professionnelles qui n'entraîne presque que des désavantages (temps de trajet plus longs, formation professionnelle moins attrayante, perte de places de travail dans les régions). La motion exige que les cours des écoles professionnelles se tiennent dans l'arrondissement administratif où se déroule la formation professionnelle, dans la mesure où au moins deux classes complètes pour un même métier peuvent être formées et qu'une infrastructure existe déjà. Ces exigences ne concernent pas les métiers « plus rares », pour lesquels les personnes en apprentissage ont déjà pris en compte un temps de trajet plus long jusqu'à l'école professionnelle lors du choix de leur métier et pour lesquels les désavantages mentionnés ont moins de poids. En outre, la motion ne cherche pas non plus à inciter de nouveaux investissements ni de nouvelles constructions.

Destinataires

- Grand Conseil